

BNS et taux négatifs

RENCONTRES BBGI. Les précisions de Jean-Marc Falter (membre de la direction) à Lausanne et Genève.

Session d'avril des Rencontres BBGI Group entre institutionnels et top managers: avec Jean-Marc Falter, membre de la direction de la Banque nationale suisse (BNS) et délégué aux relations avec l'économie régionale pour la région de Genève.

D'abord, ce constat: les achats de devises ont dépassé les 86 milliards de francs en 2015. Une grande partie de ce montant concerne la période qui a immédiatement précédé et suivi la suppression du cours plancher. N'existe-t-il pas cependant des motifs d'inquiétude?

M. Falter rappelle à juste titre que les chocs de change ne sont de loin pas une spécificité suisse, à l'image des mouvements importants observés sur le dollar et le yen. Il souligne aussi qu'en tant que petite économie ouverte, la Suisse est cependant plus vulnérable à ces chocs.

Les fluctuations du cours de change représentent le principal risque pour les placements de la BNS, même diversifiés: le niveau élevé des placements en devises peut entraîner des pertes ou des gains considérables. Alors qu'attendre des mois à venir? Dans son analyse de l'évolution conjoncturelle, la BNS rapporte les fortes inquiétudes qui planent encore sur la situation internationale. Bien que «normale», la transition de l'économie chinoise de l'industrie vers les services pèse sur l'économie mondiale.

Ceci d'autant plus que les surcapacités demeurent importantes dans l'industrie et que les prix bas de l'énergie pénalisent les économies occidentales autant qu'elles

s'en accommodent. Autant d'éléments qui ont par ailleurs incité la BNS à revoir ses prévisions de croissance à la baisse pour l'économie mondiale - à l'image du FMI - et dès lors, ses prévisions de croissance pour la Suisse (déjà comprises entre 1.0-1.5%). Pourtant, et c'est là l'illustration de l'ambiguïté de nos économies modernes, M. Falter parle de nouveau d'un «optimisme prudent» en ce qui concerne la reprise, qui devrait se poursuivre sous l'impulsion de l'emploi et de la consommation aux Etats-Unis. La lente mais constante diminution du chômage dans la zone euro est elle aussi de bon augure. En bref, oui, comme attendu, le choc de change a freiné l'économie suisse et mis sous pression les marges de nos entreprises, mais le climat des affaires s'améliore doucement.

Aujourd'hui, la BNS défend son action qui a permis de rétablir un différentiel de taux d'intérêt favorable grâce aux taux d'intérêts négatifs. Les échanges avec les participants furent une nouvelle fois animés: à Genève, l'un regrettait par exemple l'absence de prévision en matière de taux de change tandis qu'un autre s'inquiétait des effets d'un éventuel Brexit sur l'euro. «Wait and see», la BNS se tient déjà prête à agir. Hasard du calendrier, le mois prochain, BBGI Group accueillera Olivier Audemars, membre du conseil d'administration d'Audemars Piguet. Et s'il est un secteur impacté par le franc, c'est bien celui de l'horlogerie. Les rencontres auront lieu le 24 mai à Lausanne et le 25 mai à Genève. — (AF)

SECRET BANCAIRE: 100 à 200 nouveaux fonctionnaires

L'Administration fédérale des contributions (AFC) nécessite jusqu'à 200 postes supplémentaires pour appliquer l'échange automatique de renseignements fiscaux (EAR). C'est ce qu'a fait savoir mercredi dernier le ministre des finances Ueli Maurer dans une interview publiée par la *Weltwoche*. Il s'agit d'une estimation approximative, a précisé à l'ats Roland Meier, porte-parole du Département fédéral des finances (DFF). Ce dernier fait état d'un besoin de 100 à 200 postes. Ils seront inscrits au budget 2017, et cet appui devrait durer jusqu'à l'horizon 2020. L'échange automatique d'informations en matière fiscale avec l'Australie et l'Union européenne doit entrer en vigueur en 2018. Tous les postes supplémentaires ne sont cependant pas destinés à appliquer l'échange automatique. — (ats)

IMD: Jean-François Manzoni nouveau président

Jean-François Manzoni sera le nouveau président de l'école de gestion IMD à Lausanne dès janvier 2017. Le Franco-Canadien succède pour cinq ans à Dominique Turpin, a indiqué l'institut hier. Jean-François Manzoni occupe actuellement la chaire de ressources humaines et de développement organisationnel de l'Insead à Singapour. Il a obtenu un doctorat à Harvard et a enseigné à l'IMD de 2004 à 2011, détaille le communiqué de presse. — (ats)

LAUSANNE: trois contrats avec Suez et Techfina

La ville de Lausanne, via sa société Epura, a signé trois contrats pour la station d'épuration des eaux de Vidy. Elle a choisi le groupe français Suez et son partenaire genevois Techfina. Les nouvelles installations à 61,2 millions de francs serviront à lutter contre les micropolluants. Le choix s'est fait à l'issue d'un appel d'offres. Les bureaux d'études et le collège d'experts ont privilégié «des procédés innovants» de Suez et de Techfina, a souligné la ville hier.

I.LIFE: inauguration officielle à la fin du mois

i.LIFE à Etoy présentera du 25 au 29 mai son concept original entièrement dédié aux activités de l'immobilier, de la construction et de l'habitat. Dans le cadre de cette ouverture, de nombreuses animations sont prévues et les clients pourront bénéficier d'offres commerciales intéressantes dans toutes les enseignes du centre. Ce nouveau pôle de référence pour l'immobilier et l'habitat est un ensemble de verre de 17.000 m² au design soigné. Il est constitué de plusieurs bâtiments et mêle les espaces d'expositions, de vente, de travail et de vie.

Le Conseil fédéral va lancer la traque aux traitements inutiles

SANTÉ. Potentiel important. Environ 20% des coûts pourraient être économisés grâce à une meilleure gestion.

Les prestations médicales inefficaces ou inutiles ne devraient plus être remboursées par l'assurance obligatoire des soins, annonce le gouvernement. Le but: freiner la hausse des coûts de la santé. Les économies potentielles restent à chiffrer.

La Suisse dispose d'un système de santé de qualité. Mais de nombreuses prestations ne sont pas indispensables: environ 20% des coûts pourraient être économisés grâce à une meilleure efficacité dans le domaine, selon le Conseil fédéral.

Sans s'avancer sur des chiffres précis, le conseiller fédéral en charge de la santé Alain Berset a évoqué mercredi devant la presse un «potentiel important» d'économies.

Une évaluation systématique et régulière des technologies de la santé (HTA) aura en tout cas un effet freinant sur la hausse des coûts, sans que l'on perde en qualité des soins, a-t-il poursuivi. L'accent sera mis sur l'examen des prestations déjà prises en charge par l'assurance obligatoire.

Un programme HTA doit être mis sur pied. Une unité spéciale de l'Office fédéral de la santé pu-



ALAIN BERSET. Une évaluation systématique et régulière des technologies de la santé aura un effet freinant sur la hausse des coûts.

blique (OFSP), encore en phase de décollage, chapeautera les travaux. Elle sera dotée d'un budget annuel de 7,5 millions de francs et de dix postes de travail, «un investissement à moyen-long terme», selon M. Berset.

Son lancement sera échelonné entre 2017 et 2020. Ses tâches: vérifier quels traitements médicaux sont judicieux et utiles, et lesquels ne le sont pas. L'unité de l'OFSP travaillera avec les acteurs du domaine et confiera en externe la réalisation de rapports. Les associations de patients ou les assureurs auront la possibilité de demander l'examen ou la rééva-

luation de certains traitements. Santésuisse, faïtière des assureurs, n'a pas attendu et a déjà envoyé un catalogue de prestations à l'OFSP, a précisé son directeur Pascal Strupler.

Il reviendra ensuite au Département fédéral de l'intérieur de décider si certaines prestations ne doivent plus être prises en charge par l'assurance obligatoire. Un premier programme-pilote est déjà en cours. En mai 2014, le Conseil fédéral a alloué 1,8 million de francs à cet effet. Trois thèmes y sont soumis à réévaluation: les arthroscopies du genou (technique d'opération peu invasive), les interventions au niveau de la colonne vertébrale et les thérapies à base de fer en cas de carence sans anémie.

L'utilité de ces traitements est contestée, poursuit le gouvernement. En Suisse, certains sont pratiqués de plus en plus fréquemment, davantage qu'à l'étranger.

«Des études montrent que dans de nombreux cas, l'arthroscopie du genou n'apporte aucune amélioration au patient», a précisé M. Berset. Potentiel des économies pour cette seule intervention:

jusqu'à 10 millions de francs par année.

Le ministre a rappelé que la volonté de baser le remboursement de certaines prestations sur une évaluation émanait du Parlement. C'est déjà le cas dans d'autres pays européens, en Grande-Bretagne et en Allemagne notamment.

A l'origine, Alain Berset souhaitait créer un centre national des soins avec deux missions: améliorer la qualité des soins et contrôler les prestations. Il y a renoncé face à la levée de boucliers des médecins, des hôpitaux, des assureurs et des cantons.

Ceux-ci craignaient qu'un tel centre ne détienne trop d'autorité. Le gouvernement a finalement retenu la solution d'une mise en réseau des structures actuelles, privilégiée par les directeurs cantonaux de la santé et la Fédération des médecins suisses (FMH).

Alain Berset avait aussi annoncé que le volet du réexamen systématique des technologies et prestations remboursées, présenté mercredi, serait traité à part. Il ne nécessite pas de modification de la loi. — (ats)

Victime d'espionnage industriel

RUAG. L'entreprise d'armement a été la cible d'une cyberattaque russe durant un an.

Des pirates informatiques ont espionné l'entreprise d'armement Ruag durant un an. L'attaque informatique a commencé en décembre 2014, annonce mercredi le Conseil fédéral. Une délégation parlementaire critique le maintien du secret autour de cette affaire. «Les attaques étaient de l'espionnage industriel», explique le ministre de la défense Guy Parmelin dans un entretien publié mercredi par le *Tages-Anzeiger* et le *Bund*.

Selon les deux quotidiens allemands, la Russie serait derrière ces manœuvres. Une affirmation confirmée à l'ats par le conseiller aux Etats et président de la délégation parlementaire Alex Kuprecht (UDC/SZ). «Il s'agit du même cheval de Troie que celui utilisé lors d'une attaque précédente contre la Confédération.» Or, l'origine russe de ce malicieux a entretemps été attestée.

De son côté, Renato Kalbermaten, porte-parole du DDPS, se contente d'affirmer que «des analyses sont en cours pour localiser ces attaques».

D'après les premiers éléments de l'enquête, ce cyberespionnage a commencé en décembre 2014. Un malicieux a été introduit dans le système informatique de Ruag, sans que l'entreprise ne s'en rende compte. Il a fallu l'avertissement des services de renseignement en janvier 2016 pour que l'entreprise d'armement réagisse.

«Ruag est la cible constante de cyberattaques. Normalement, nous parvenons à les détourner. Mais ici il s'agit d'un cas spécial, d'une

attaque très professionnelle», a indiqué à l'ats Jiri Paukert, porte-parole de Ruag. «Il y a eu des fuites de données, mais je ne peux pas vous en dire l'importance à cause de l'enquête en cours.» Selon lui, une telle attaque est inquiétante, mais ne menace pas l'existence de Ruag. Le Ministère public de la Confédération a ouvert le 25 janvier une enquête pénale contre inconnu.

Ruag et le Département fédéral de la défense (DDPS) partagent de nombreuses interfaces informatiques, la Confédération est propriétaire de l'entreprise. Le conseiller fédéral Guy Parmelin a donc immédiatement mis en place une task force chargée de prendre des mesures afin de protéger le DDPS.

Pour l'heure, elle n'a constaté aucun dommage des systèmes informatiques du DDPS ni de ceux de l'administration, indique le Conseil fédéral. Il rappelle que la Confédération a déjà été la cible de pirates informatiques à trois reprises depuis 2011.

Par ailleurs, le DDPS a été victime pendant le Forum économique mondial de Davos d'une attaque de spam, sans lien avec le cyberespionnage contre Ruag. Le 23 mars, le Conseil fédéral a approuvé un catalogue de 14 mesures visant à supprimer les risques de vol de données concernant des informations ou des personnes. Pour des raisons de sécurité, le gouvernement ne communiquera aucun détail à ce sujet, précise-t-il. Ruag a également pris des mesures et lancé un

nouveau programme afin de renforcer sa sécurité.

La délégation des commissions de gestion des Chambres fédérales critique le maintien du secret concernant l'attaque informatique contre Ruag. Elle a été informée fin janvier et s'est entretenue à plusieurs reprises avec les autorités. Le 22 février, la délégation a discuté avec Guy Parmelin sur les risques pour Ruag et les systèmes informatiques du DDPS. Le lendemain, la délégation parlementaire a recommandé au Conseil fédéral de faire le nécessaire pour rapidement informer le public. A la mi-mars, elle a plaidé auprès de la délégation du Conseil fédéral pour la sécurité afin de lever le secret sur ce dossier. Sans succès.

Dans l'intérêt de la poursuite pénale et pour assurer le succès des mesures prises par Ruag, il valait mieux le maintenir, lui a répondu la délégation du Conseil fédéral.

Mi-avril, la délégation parlementaire a réitéré ses critiques concernant le maintien du secret. Cette classification empêchait que toutes les personnes potentiellement concernées par ce problème soient au courant et puissent le résoudre, a expliqué Alex Kuprecht. Le dossier est désormais classé «confidentiel» seulement. Le 22 avril, la délégation a renoncé des dirigeants de Ruag ainsi que le conseiller fédéral Guy Parmelin pour discuter des dommages causés et des mesures prises pour éviter une nouvelle attaque informatique. — (ats)

Le report de l'ouverture du marché

ELECTRICITÉ. Les petits consommateurs ne devraient pas pouvoir choisir librement leur fournisseur d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil fédéral a décidé mercredi de reporter *sine die* l'ouverture complète du marché de l'électricité. Cette décision n'est pas une surprise. Le gouvernement avait déjà annoncé au Conseil national en décembre que cette date n'était pas vraisemblable. Il justifie son coup d'arrêt par les avis divergents exprimés lors de la consultation et ne fixe pas de nouvelle échéance.

La date de l'ouverture sera définie en fonction de l'évolution des négociations bilatérales avec l'UE relatives à un accord sur l'électricité, de l'avancement de la Stratégie énergétique 2050, du contexte du marché et de la révision prévue de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Cette loi prévoit une ouverture du marché en deux étapes. Depuis 2009, les gros consommateurs peuvent choisir leur fournisseur sur le marché libre. Les autres consommateurs, soit les ménages et les petites et moyennes entreprises (PME), n'ont pas ce choix. Avec la deuxième étape, plus de quatre millions de ménages l'obtiendront. Mais ceux dont la consommation annuelle est inférieure à 100.000 kWh conserveront la possibilité de se faire livrer de l'électricité, à des tarifs régulés, par l'entreprise d'approvisionnement qui les a fournis jusque-là. — (ats)